

Formation ENVIRONNEMENT

Réunion du 13 mai 2004

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques 2005

PROJET D'AVIS.....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE	25
AVIS D'OPPORTUNITÉ	26

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Environnement le 13 mai 2004

1. Pour répondre aux besoins d'information sur l'environnement, le Conseil incite les principaux détenteurs d'informations sur l'environnement (ministère de l'Ecologie, Ademe, services statistiques ministériels, Insee, etc.) à en faciliter l'accès à l'**Institut français de l'environnement (Ifen)** compte tenu du rôle central qui lui est désormais assigné en matière d'organisation et d'animation de la collecte et du traitement des données sur l'environnement en France (dans le projet de changement de statut en cours d'adoption).

Cette bonne collaboration devrait permettre, en particulier dans la réponse au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**, de satisfaire au mieux la demande sans alourdir inutilement la charge pour les entreprises. A cet égard, les sources administratives doivent être privilégiées autant qu'il est possible.

2. Le Conseil appuie les orientations du programme de l'Ifen en faveur d'un effort accru quant à **l'exposition des populations aux risques naturels, technologiques et sanitaires et à la biodiversité**.

3. Le Conseil prend note de la mise à jour de la **base d'informations sur l'utilisation des sols** (Corine land cover) pour l'année 2000 et souhaite qu'il en soit fait une valorisation la plus large possible.

4. Le Conseil encourage la poursuite et l'approfondissement des travaux sur les **indicateurs de développement durable**. Il sera particulièrement attentif à la pertinence et à la robustesse des indicateurs retenus.

5. Dans le cadre de l'application de la **Directive cadre sur l'eau**, le Conseil souhaite être informé des progrès dans la mise en place du système d'information sur l'économie de l'eau. Un bilan des travaux sera présenté lors d'une prochaine réunion de la formation « environnement ».

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Environnement réunie le 13 mai 2004.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)
- Département Observatoire des déchets et planification

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ENVIRONNEMENT
- 13 mai 2004 -

Président : Christian AVEROUS, Chef de la division des performances et de l'information environnementales, Direction de l'environnement - OCDE

Rapporteurs : José REY, Chef du SCEES, ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Bruno TREGOUET, Directeur de l'IFEN

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (M. AVEROUS)	6
II - Suivi des avis donnés sur le programme 2004, 1 ^e année d'exécution du moyen terme (B. TREGOUET)	7
III - Les indicateurs de développement durable (C. LAGARENNE, C. DORMOY) : présentation et débat	8
IV - Les statistiques relatives aux déchets (A. GILOT, P ROUSSEL) : présentation et débat	14
V - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005	19
1. Exposé synthétique (B. TREGOUET, C. MADINIER)	
2. Débat	
3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité :	21
- Enquête « Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises » (JL BERGEY)	
- Enquête « les collectivités locales et l'environnement, volet eau et assainissement » (C. MADINIER, B. NANOT)	
- Enquête « les dépenses des régions en faveur de l'environnement » (B. NANOT)	
VI - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)	

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	ARTIGUEBILLE Jacqueline	Secrétariat du Cnis - Comité du label
M.	AVEROUS Christian	OCDE
M.	BAUDELET André	CASA
M.	BLANC Michel	Insee
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC
M.	BOULLEY Philippe	ONIFLHOR
M.	BOURHANE Abdahllal	Préfecture de Paris
M ^{me}	CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	Secrétariat du Cnis
M.	COIFFARD Jean	CEREN
M.	De CORLIEU Thierry	IFEN
M.	DEBAR Jean-Louis	CCFA
M ^{me}	DORMOY Cécile	IFEN
M.	FOLLIARD Bernard	CGt-FO

M.	GARNIER Christian	France nature environnement
M.	GEORG Damien	Min. écologie, développement durable
M ^{me}	GIRY Armelle	Min. écologie, développement durable
M ^{me}	LAGARENNE Christine	Min. écologie, développement durable
M.	LANDRY Philippe	ONC
Mme	MADINIER Chantal	Min. agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales
M.	MILITON Christian	ADEME
M.	MOREAU Sylvain	Min. agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales
M.	NANOT Bernard	IFEN
M ^{me}	OUVRE Brigitte	Secrétariat du Cnis
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	RIDEAU Jean-Pierre	Min. écologie, développement durable
M.	ROUSSEL Patrice	Insee
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	TREGOUET Bruno	Ifen
M.	WOLSACK Jean	IFN

Absents excusés :

M ^{me}	DONNEFORT-GENDREAU Simone	Institut Atlantique d'aménagement des territoires
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	REY José	Min. agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales

I. Introduction par Christian AVEROUS, président

J'ai plaisir et honneur à ouvrir cette réunion 2004 de la Formation Environnement du Cnis. En effet, en prenant la présidence de cette formation, je mesure d'abord la grande influence du Cnis dans la concertation, la programmation et la coordination relatives aux statistiques publiques françaises et en particulier dans le domaine de l'environnement. Je mesure aussi, dans le contexte international, la très grande qualité des statistiques françaises environnementales, qui reflète bien sûr la compétence et l'engagement de tous ceux qui les produisent.

Concernant nos travaux, il me semble important de rappeler ici les quatre grandes orientations adoptées par le Cnis pour son programme à l'horizon 2008. Ces orientations reflètent des évolutions dans 4 domaines :

- la demande de statistiques par les partenaires territoriaux et la société civile ;
- la demande internationale et, en particulier, européenne ;
- la demande de statistiques pour mieux rendre compte de l'efficacité des actions publiques vis-à-vis d'objectifs quantifiés ;
- la préoccupation d'efficience dans la production de ces statistiques.

Il est hautement souhaitable de garder à l'esprit ces orientations générales dans les travaux de notre formation parce qu'elles correspondent particulièrement bien aux évolutions fortes auxquelles doivent répondre les statistiques d'environnement. Je souhaiterais les expliciter brièvement sur la base de l'expérience de l'OCDE et de ses pays membres.

La demande de statistiques environnementales par les partenaires territoriaux et la société civile a beaucoup évolué avec l'implication croissante, par exemple, des conseils régionaux, des conseils généraux et des conseils municipaux dans la gestion environnementale. Ainsi, le partenariat avec l'Observatoire Savoyard de l'Environnement montre un renforcement de la crédibilité des données lorsque divers partenaires (Etat, territoires, entreprises, ONG) coopèrent à la production. Ceci peut s'avérer utile dans le cas de certains sujets controversés ou nécessitant la responsabilisation des acteurs.

Plus généralement, on touche là à la démocratie environnementale, qui trouve son expression dans la Convention d'Aarhus de 1998 (récemment ratifiée par la France) et la directive européenne de 2003 sur l'information environnementale. Les idées d'accès à l'information dans les processus de participation y tiennent une place prépondérante. Toutefois, la mise en pratique de ces engagements est encore en attente.

La demande internationale et, en particulier, européenne concernant les statistiques d'environnement évolue vite. L'accumulation d'engagements internationaux, mondiaux (conventions, protocoles, déclarations), régionaux et bilatéraux est une caractéristique assez récente de la coopération environnementale. Leur suivi est nécessaire, y compris sous forme chiffrée. Les deux sujets principaux de la session 2004 de la Formation Environnement l'illustrent bien : nous traiterons d'une part des **indicateurs de développement durable** dans le suivi des Conférences de Rio et Johannesburg, et d'autre part **des statistiques déchets** dans le cadre du règlement européen, de la Convention de Bâle et de la déclaration du G8 des chefs d'Etat et de Gouvernement concernant les bilans matières.

Cette demande est la conséquence directe du fait qu'une partie des problèmes environnementaux est, par essence, internationale (changement climatique, biodiversité) ou régionale : gestion des mers régionales, problèmes de distorsions des échanges de produits et de différentiels de compétitivité liés à la différence des normes environnementales.

La demande de statistiques pour mieux rendre compte de l'efficacité des actions publiques vis-à-vis d'objectifs quantifiés suit aussi l'émergence, dans les 15 dernières années, d'une gestion de l'environnement par objectifs environnementaux et aussi par objectifs partagés avec d'autres secteurs. Cette logique de performance consistant à évaluer le degré d'efficacité dans la poursuite des objectifs oblige à mieux mesurer les actions publiques et surtout les résultats de ces actions dans le domaine de l'environnement. L'idée de « rendre compte » est devenue centrale pour la crédibilité des gouvernements. Dorénavant, aucun engagement international ou national concernant l'environnement ne saurait être pris sans l'assurance d'un suivi par indicateurs.

S'agissant de la préoccupation d'efficience dans la production de statistiques environnementales, il convient tout d'abord de noter que ces statistiques sont encore jeunes et nécessitent des retours quant à leur qualité. Nous devons par exemple combler les lacunes concernant les problèmes émergents dans la relation santé/environnement (asthme, allergies, expositions aux radiations, écotoxicologie, risques environnementaux). Il faut ambitionner une meilleure utilisation des évolutions technologiques ; l'agrégation/désagrégation entre les mieux nationaux et sous-nationaux ; la pertinence temporelle (nowcasting, forecasting) ; l'harmonisation internationale des statistiques.

Les gains de productivité concernant les statistiques environnementales doivent être recherchés dans la production même de ces statistiques, mais aussi dans leur adéquation à la demande d'informations. Les politiques d'environnement se sont progressivement élargies du curatif (éliminer la pollution) au préventif (éviter la pollution par des ajustements techniques des processus de production). Cette dernière dimension est au cœur de la pratique de développement durable et conduit à se préoccuper des interfaces entre les statistiques environnementales et les statistiques sectorielles d'une part et entre les statistiques environnementales et les statistiques économiques et sociales de l'autre.

Avant d'entamer notre programme, je souhaite excuser José Rey, un de nos deux rapporteurs, qui est malade et à qui nous transmettons nos vœux de meilleure santé.

II. Suivi des avis donnés sur le programme 2004, 1^e année d'exécution du moyen terme

Bruno TREGOUET (IFEN)

Les avis donnés en 2003 sur le programme 2004 concernent d'une part le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets et, d'autre part, les travaux destinés au Parlement sur les indicateurs de développement durable. Ces deux sujets font l'objet des points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Par ailleurs, il me paraît un peu tôt pour faire un bilan des avis donnés sur le programme à moyen terme. Nous ferons un point d'étape ultérieurement.

Christian GARNIER (Fédération France Nature Environnement)

S'agissant des avis donnés l'an dernier, il me semble nécessaire de mentionner des éléments nouveaux et qui nous concernent directement. Monsieur AVEROUS rappelait à l'instant l'évolution du contexte de la demande et des engagements internationaux avec l'entrée en vigueur de la convention d'Aarhus. La société civile s'inquiète quant au devenir de l'Institut Français de l'Environnement. Je précise que nous sommes résolument attachés à un statut d'établissement public pluripartite garantissant un point de vue indépendant garanti par des débats contradictoires. Pouvez-vous apporter quelques éléments d'information sur ce dossier ?

Bruno TREGOUET (IFEN)

Comme vous le savez, il est effectivement prévu que l'IFEN change de statut. L'IFEN est actuellement un établissement public à caractère administratif, dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. L'IFEN dépend financièrement de cette tutelle à 90 %. Il est prévu que l'IFEN devienne un service à compétence nationale du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. L'Institut intégrerait ainsi l'administration centrale du Ministère et serait directement rattaché au Ministre.

Il n'y a pas lieu d'être inquiet sur l'avenir de l'IFEN et de l'information environnementale en France. En effet, les seuls objectifs de ce changement sont d'ordre technique et administratif. Cette évolution administrative poursuit trois objectifs.

Tout d'abord, il s'agit de faciliter le travail de l'IFEN. En effet, cet Institut est le seul service statistique à disposer du statut d'établissement public. L'IFEN se distingue des autres services statistiques par le fait qu'il ne produit pas d'informations primaires sur l'environnement. L'information est collectée auprès

d'une multitude d'organismes divers. L'accès à cette information n'est par conséquent pas toujours facile. La transformation de l'IFEN en service à compétence nationale facilitera cette collecte, y compris auprès des établissements publics dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et des services du MEDD lui-même.

Par ailleurs, le changement de statut doit faciliter la gestion du personnel contractuel de l'Institut. En effet, la moitié des agents de l'IFEN sont des contractuels à contrat très précaire. Les négociations menées avec les diverses tutelles (MEDD, Budget, contrôle financier) vont déboucher sur de nouveaux contrats qui doivent améliorer la situation de ces personnels (rémunération et mobilité professionnelle).

Enfin, le statut d'établissement public conduit, pour un établissement de la taille de l'IFEN et qui ne dispose quasiment pas de ressources propres, à des rigidités et des lourdeurs en matière de fonctionnement budgétaire. Les seuils monétaires de prise de décision par le Conseil d'Administration sont très bas. Le changement de statut simplifiera ces prises de décision.

Je tiens également à préciser que, de mon point de vue, l'indépendance intellectuelle de l'IFEN est importante mais ne tient pas à son statut. Cette indépendance ne saurait en effet être garantie par un texte. Il me paraît évident que la meilleure des garanties d'indépendance intellectuelle consiste à produire une information de qualité et irréprochable d'un point de vue déontologique. Par ailleurs, je signale que des instances de concertation et de consultation sont prévues dans le but de garantir cette indépendance : le Comité d'Orientation, le Conseil Scientifique et la Formation Environnement du Cnis.

Enfin, je tiens à indiquer que l'ensemble des missions de l'IFEN sera maintenu. Ces missions seront même renforcées, notamment la mission de pilotage, de coordination, d'animation des systèmes d'information en France sur l'environnement.

III. Les indicateurs de développement durable : présentation et débat

Christine LAGARENNE (D4E)

Les indicateurs nationaux de développement durable relèvent d'un engagement international pris par la France à travers la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Une des actions préconisées par cette stratégie consistait à élaborer une batterie d'indicateurs. L'objectif de cette batterie d'indicateurs est de rendre compte de la performance de la France en matière de développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Ce travail a donné lieu à un rapport qui devrait bientôt être publié par la Documentation Française. Le rapport est structuré en trois parties :

- les principes retenus pour les choix des indicateurs ;
- l'état et les tendances du développement durable au regard de ces indicateurs ;
- les limites de l'exercice actuel, et les perspectives pour le prochain rapport.

Ce rapport fera l'objet d'une nouvelle version avant la fin de l'année, puis il sera mis à jour tous les trois ans. Il est l'aboutissement d'un travail interministériel sous l'égide du Commissariat Général au Plan avec la participation du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. D'autres ministères (la Recherche, l'Agriculture, les Transports, etc.), représentés par les hauts fonctionnaires au développement durable, ont également pris part à ces réflexions. Le groupe de travail a par ailleurs consulté le Conseil National du Développement Durable et le Cnis.

Première Partie : Contexte et méthodologie

Le groupe de travail a lancé sa réflexion à partir des indicateurs de suivi de la stratégie européenne de Lisbonne. Il n'a finalement retenu que la moitié de ces indicateurs. Les travaux nationaux ont également servi de point de départ, notamment les travaux de l'IFEN. L'accent a été mis sur certaines thématiques, notamment les fragilités majeures de certaines formes de développement, notamment les risques sociaux et environnementaux.

Il a fallu au préalable que le groupe de travail retienne une définition commune du développement durable. Le concept a été défini comme point de rencontre des thématiques suivantes :

. Les facteurs de croissance à long terme et les legs aux générations futures

Il s'agit de déterminer dans quelles limites la satisfaction de la génération présente ne compromet pas la satisfaction des générations futures.

. Les performances en termes de durabilité des modes de production et de consommation

Ces performances sont mesurées au travers d'indicateurs relatifs à la santé des populations, aux pressions sur l'environnement et aux conditions de travail.

.La cohésion sociale

.La gestion des risques à long terme

La batterie d'indicateurs retenus va rendre compte des trois piliers du développement durable (économie, social, environnement) et de leurs interfaces. Ainsi, l'interface entre le pilier social et le pilier économique caractérise l'équité du développement. L'interface entre le pilier social et le pilier environnemental traduit un objectif de développement vivable. Enfin, l'interface entre le pilier économique et le pilier environnemental porte sur la viabilité du développement. Le cœur de ces interfaces est la " durabilité ".

Les 45 indicateurs retenus visent à :

- élargir la description de notre croissance en intégrant la dimension humaine du développement et la pression que celle-ci exerce sur l'environnement ;
- établir l'état des ressources pour la croissance que nous léguons aux générations futures ;
- rendre compte de la performance des modes de production et de consommation et des modulations nécessaires pour en assurer la durabilité ;
- renseigner sur l'équilibre entre l'équité intergénérationnelle et l'équité intragénérationnelle ;
- alerter sur des risques de fractures sociales.

Avant d'entrer dans l'étude de ces différentes dimensions, il convient de préciser que des travaux ont été conduits pour proposer des alternatives au PIB et mieux rendre compte à la fois de la notion du capital naturel (PIB vert, empreinte écologique) et de la dimension sociale (indicateur de développement humain). Chacun de ces nouveaux indicateurs synthétiques reste perfectible.

Deuxième partie : Les résultats : éléments de diagnostic sur le développement

1. Mise en perspective des trois piliers du développement durable

- Prise en compte du développement humain

L'espérance de vie sans incapacité a été retenue comme indicateur pour la prise en compte du développement humain. Cet indicateur mesure le nombre d'années restant à vivre à un nouveau né sans qu'il pâtisse d'une incapacité modérée ou sévère. L'espérance de vie sans incapacité a progressé de 3 années entre 1981 et 1991. Cette appréciation favorable doit toutefois être nuancée au regard de l'indicateur de *mortalité prématurée évitable* (mesure du nombre de décès qui pourraient être évités par des changements individuels de comportement ou des efforts collectifs supplémentaires) qui demeure élevé. La France a une position défavorable par rapport aux autres pays européens pour cet indicateur.

- Pressions sur l'environnement

L'évolution des surfaces artificialisées par rapport à l'évolution des populations a été retenue comme indicateur pour rendre compte des pressions exercées par le développement sur l'environnement. Les enjeux sont divers, un *indice de biodiversité* a également été défini (l'abondance de l'alouette des champs), la préservation de la biodiversité étant un enjeu international.

- Ressources pour la croissance des générations futures

Pour établir l'état des ressources pour la croissance que nous léguons aux générations futures, nous avons sélectionné trois indicateurs phares : le taux d'épargne nette ajustée, le taux d'emploi et les dépôts de brevets. Le *taux d'épargne nette ajustée* équivaut au taux d'épargne duquel on retranche la consommation de capital fixe, avant d'ajouter les dépenses d'éducation (pour la prise en compte de la dimension sociale) et de retrancher les émissions de gaz à effet de serre (pour la prise en compte des pressions sur l'environnement). Cet indicateur met en évidence le surplus dont dispose l'économie pour compenser les dépréciations des différents capitaux. Il a le mérite de coupler les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il apparaît que le taux d'épargne nette ajustée est deux fois plus faible que le taux d'épargne traditionnellement mesuré. Cet indicateur pourrait être amélioré avec la prise en compte, par exemple, de l'exploitation des ressources épuisables.

Le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans a augmenté en France sur la période allant de 1996 à 2001. Cette évolution est comparable à la progression au niveau de l'Union Européenne. Ce taux reste en revanche inférieur au taux d'emploi enregistré en Allemagne et aux Etats-Unis.

La capacité d'innovation est un des autres facteurs de la croissance durable. Le nombre de dépôts de brevet constitue un premier signal d'évolution de cette capacité. Il apparaît que si l'évolution des dépôts de brevet en France a suivi la tendance européenne, le nombre de ces dépôts en France est légèrement inférieur à la moyenne européenne.

- Performances des modes de production et de consommation

La production d'ordures ménagères a été retenue comme indicateur pour rendre compte des performances des modes de production et de consommation. Cette production de déchets a augmenté entre 1980 et le début des années 1990, avant de ralentir. Il est intéressant de constater que la production d'ordures ménagères n'est pas découplée de l'évolution de la population.

Les émissions de gaz à effets de serre constituent un autre indicateur particulièrement pertinent dans la mesure où des objectifs ont été définis dans ce domaine. En France, nous observons un relatif découplage de ce taux d'émissions avec l'évolution du PIB.

- Renseigner sur l'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle

La dette publique a été retenue comme indicateur pour cette dimension. En France, la progression de la dette publique a été enrayée à partir du milieu des années 1990 et jusqu'en 2002. Cependant, en 2003, la dette publique en France a connu une nouvelle hausse et a dépassé le plafond de 60 % du PIB fixé par le traité de Maastricht.

- Risques d'exclusion

La part des enfants dans les ménages à faible niveau de vie est également un indicateur intéressant. En France, 16 % des enfants vivent dans un ménage à faible niveau de vie. Enfin, *le taux de chômage de longue durée* constitue un autre indicateur efficace pour traduire le risque d'exclusion.

2. Résultats détaillés des enjeux du point de vue de l'environnement

Cécile DORMOY (IFEN)

La question clé qui a guidé le choix des indicateurs dans la dimension environnementale était la question du legs aux générations futures. S'il est difficile de définir les besoins des générations futures, nous pouvons imaginer d'ores et déjà les conditions qui permettraient de les satisfaire.

- Modes de production et de consommation

Il convient tout d'abord d'être prudent et efficace dans nos modes de production et de consommation. Cette condition nécessite un découplage entre la croissance économique et les pressions sur

l'environnement. Nous avons observé un découplage entre la consommation de matières premières (qui est restée stable) et le PIB (qui a augmenté de 50 %) sur les vingt dernières années.

Ce signal positif est nuancé par l'observation du couplage entre l'évolution soutenue des transports et l'émission de CO₂ du secteur des transports. L'absence de découplage dans le domaine des émissions de CO₂ est préoccupante.

- Ressources et patrimoine

La deuxième condition à remplir pour satisfaire le besoin des générations futures est la préservation sur le long terme de nos ressources et de nos patrimoines en quantité, en qualité et en diversité. L'indicateur d'artificialisation du territoire constitue un legs négatif pour les générations futures, d'autant qu'il est irréversible. En effet, les surfaces artificielles ont crû de 40 % ces vingt dernières années alors que la croissance de la population a été environ de 3 %.

L'indice d'évolution de la biodiversité est également intéressant. La France possède, avec l'Espagne, l'avifaune la plus riche d'Europe. Les oiseaux communs, suivis sur l'ensemble du territoire, constituent de bons marqueurs des pressions exercées sur le milieu naturel. Or nous constatons en Europe et en France un déclin de certaines de ces espèces sur ces vingt dernières années.

- Santé : exposition des populations

La dernière condition consiste en la préservation de l'état de santé des populations, notamment en réduisant l'exposition des populations aux nuisances. Nous avons retenu un indicateur de qualité de l'air exprimé en nombre de jours de dépassement du seuil de protection de la santé humaine pour l'ozone. Le but est d'identifier les populations les plus exposées aux polluants. Des travaux sont en cours en France avec l'Ademe et l'IFEN, de même que dans le cadre du Plan National Santé Environnement.

Troisième partie : Perspectives et conclusion

1. Le contexte européen (Eurostat)

- Contexte

En 2001, la stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable (Stratégie de Göteborg) a été adoptée. Elle a fixé six priorités :

- le changement climatique ;
- la santé publique ;
- les ressources naturelles ;
- le transport ;
- la pauvreté ;
- le vieillissement de la population.

Cette stratégie ajoute une dimension environnementale à la stratégie de Lisbonne en faveur du renouveau économique et social de l'Union Européenne. Toujours en 2001, la Commission Européenne a chargé Eurostat de mettre en place un groupe d'experts pour la définition d'indicateurs de développement durable.

En 2004, un processus de révision de la Stratégie de Göteborg a été entamé. La Commission Européenne a demandé au groupe d'experts de fournir une première liste d'indicateurs en termes de développement durable, considérant que les indicateurs structurels étaient insuffisants. Le groupe d'experts remettra son rapport final en 2005 au Comité de Programmation Scientifique.

- Méthode

Un grand nombre d'Etats membres participent à ce groupe d'experts. L'ensemble des directions générales de la Commission Européenne se sont progressivement investies, ainsi que l'Agence Européenne de l'Environnement.

Il a d'abord fallu définir un cadre méthodologique. Dix thèmes, tous reliés aux objectifs européens de développement durable, ont été retenus :

- développement économique ;
- pauvreté et exclusion sociale ;
- vieillissement de la société ;
- santé publique ;
- changement climatique et énergie ;
- modes de production et de consommation ;
- gestion des ressources naturelles ;
- transport ;
- bonne gouvernance ;
- partenariat global.

Une première liste d'une quarantaine d'indicateurs chiffrés (dont dix indicateurs phares) sera prochainement soumise à la Commission Européenne. Cette liste n'a pour l'instant aucun caractère officiel.

- Premier Bilan

Il convient de souligner la bonne intégration des trois dimensions du développement durable, grâce à l'approche thématique et au fonctionnement par groupes de travail. La France, représentée par l'IFEN a pour sa part animé un groupe de travail sur le thème des ressources naturelles et du transport. Par ailleurs, on note une convergence des indicateurs français et européens.

En revanche, la réflexion a connu ses limites en fonction de la disponibilité des données. Une deuxième liste d'indicateurs « souhaitables » est par conséquent en préparation, en particulier sur certains domaines comme la gouvernance, qui est un domaine difficile à chiffrer. Tous les pays de l'Union Européenne (à quinze membres) ont produit un rapport sur les indicateurs de développement durable ou s'appêtent à le faire. S'il existe une grande hétérogénéité dans les méthodes de travail, un tronc commun d'indicateurs semble se dessiner.

2. Les perspectives

- Des indicateurs à construire :

Le Conseil National de Développement Durable nous invite à être plus innovants. Pour cela, il convient de collecter d'autres données et de les croiser, en particulier sur l'exposition des populations aux risques.

- Des dimensions à approfondir :

La dimension internationale doit être approfondie, tant dans le sens d'une plus grande implication internationale de la France, que par la déclinaison des enjeux internationaux au périmètre de la France et par la comparaison avec d'autres pays dans le choix des indicateurs et les tendances observées. Il convient également d'approfondir la notion de gouvernance. L'IFEN a déjà défini des indicateurs en termes d'implication civique (taux d'abstention), de respect du droit communautaire et de confiance des citoyens dans leurs institutions. Ces trois indicateurs ont d'ailleurs été choisis également par Eurostat. Enfin, la dimension territoriale doit être explorée, à travers l'analyse des inégalités spatiales. Certains aspects ont déjà été traités, comme la pression du tourisme sur les territoires les plus fragilisés (dont les littoraux), la répartition des risques technologiques sur le territoire et l'étalement urbain. Nous pourrions plus simplement envisager de décliner des indicateurs globaux sur des petites échelles.

- Vers une meilleure intégration des trois piliers :

Nos réflexions doivent enfin s'orienter vers une meilleure intégration des trois piliers du développement durable, par exemple en travaillant de façon plus horizontale par le biais de groupes de travail thématiques. Par exemple, l'IFEN pourrait s'orienter vers des réflexions sur les modes de production et de consommation, sur les relations santé/environnement ou encore sur l'interface entre le domaine social et le domaine environnemental, ce dernier axe de recherche étant le point faible des travaux menés jusqu'ici.

3. Etat d'avancement du dossier et développements futurs

Christine LAGARENNE (D4E)

La version finale de ce rapport doit être publiée à la Documentation Française. Nous devons passer à la version suivante pour laquelle il convient d'approfondir certains champs de recherche (la gouvernance, l'aspect territorial et la culture) en vue de la future édition. Nous sommes donc aujourd'hui dans une phase de propositions et d'organisation du travail. Il reste à construire le projet avec des pilotes, des échéances et des objectifs.

La France a retenu des indicateurs de diagnostic sur le développement durable. Ces indicateurs ne sont pas directement liés aux objectifs de politique économique ni aux objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable qui fait spécifiquement l'objet d'un autre rapport, de nature différente, actuellement en cours d'élaboration par la Sous-Direction du Développement Durable.

Yvonik RENARD (MEDEF)

Il semble que nous nous situions à des niveaux d'évaluation plutôt que dans un travail d'ingénierie statistique propre au Cnis. Il convient néanmoins de tenir compte de ces indicateurs qui seront très utiles dans le processus LOLF.

La cohérence entre les niveaux international, national et territorial est un sujet de préoccupation pour le MEDEF : en effet, une certaine compétition anime cet ensemble. Par ailleurs, la notion de secret statistique ne doit pas être négligée : la performance des indicateurs ne doit pas nous mener à la stigmatisation.

S'agissant du pilier économique du développement durable, je souhaite attirer votre attention sur le choix de certains indicateurs qui me paraissent particulièrement faibles. C'est le cas des dépenses de R&D et du nombre de brevets qui constituent deux très mauvais indicateurs : les moyens ne sont pas un gage de finalité d'une part et, d'autre part, environ 5 % seulement des brevets ont un contenu intéressant. Par ailleurs, la productivité est une notion particulièrement fragile et difficile à manier. Enfin, l'épargne véritable et la consommation de capital sont également deux sujets d'inexorables polémiques.

Votre réflexion fixe de bons objectifs. Il faut toutefois en venir aux implications sur l'appareil statistique en tant que tel.

Jean-Pierre PUIG (Cnis)

Je tiens pour ma part à souligner la qualité du travail statistique accompli par le groupe d'experts. Les efforts qui ont concouru à la définition des indicateurs et le recours à des sources solides d'information méritent notre reconnaissance.

Normalement, la première version de ce rapport devait être la première version du rapport triennal présenté au Parlement. Sommes-nous toujours dans cette optique ?

Du point de vue de la méthode, il me semble que les indicateurs seront d'autant plus efficaces qu'ils permettront d'établir des liens les plus directs possibles. Par exemple, la corrélation entre le transport et les émissions de CO₂ me semble constituer un indicateur pertinent et incontestable. A l'inverse, l'indicateur population/artificialisation du territoire pose un problème de pertinence. En effet, l'artificialisation est due à l'étalement urbain qui est lui-même la conséquence d'un choix conscient des ménages qui cherchent à améliorer leur qualité de vie. Or l'étalement urbain implique l'utilisation de la voiture et donc des rejets de CO₂. Cette longue chaîne de causes et de conséquences rend cette paire d'indicateurs redondante. Le fait de réduire la part des surfaces naturelles n'est pas un objectif en soi unanimement accepté. Il existe un arbitrage entre le fait de disposer d'une certaine surface naturelle et le fait d'améliorer le cadre de vie *via* l'étalement urbain. Il convient donc, dans le choix des indicateurs, de distinguer ce qui peut être mesuré en amont sans entraîner de chaîne causale et les indicateurs mesurés en aval qui posent des problèmes d'acceptabilité.

Christian GARNIER (Fédération France Nature Environnement)

S'agissant de la méthode, il me semble que le problème que vous venez d'évoquer est exemplaire de la manière dont il ne faut pas aborder, en termes statistiques, les enjeux de développement durable. En effet, il faut absolument éviter d'entrer dans ces enjeux par une seule entrée. Il convient de confronter plusieurs types de données et d'éviter soigneusement les données " globales " qui effacent

de façon dramatique les réalités territoriales des inégalités sociales et écologiques. En particulier les moyennes effacent les disparités. Il est urgent de produire des cartographies qui montrent les endroits où les Français sont les plus pauvres et où ils utilisent le plus la voiture.

S'agissant des risques financiers sur le futur, je serais favorable à la prise en compte, en sus des dettes publiques, des garanties des collectivités locales et de l'Etat avec un taux de risque important. De même, je me demande si l'étude des consommations de matière première prend en compte les transferts de consommations intermédiaires dans les industries délocalisées. En effet, l'impression d'une diminution de la consommation des ressources peut cacher des consommations intermédiaires importantes.

D'une façon générale, nous avons besoin d'appuyer notre recherche sur des données statistiques mais aussi qualitatives. Je souhaite par ailleurs que la culture, qui constitue le quatrième pilier du développement durable, ne soit pas négligée. L'UNESCO dispose d'indicateurs pertinents sur les rapports entre culture et développement durable.

Enfin, je tiens à signaler la nécessité d'accélérer notre démarche, car nos voisins européens progressent plus rapidement que nous. Nous avons pris beaucoup de retard sur l'approche agroenvironnementale par la faute du lobby agricole.

Christine LAGARENNE (D4E)

Je tiens tout d'abord à confirmer que ce rapport devrait effectivement être présenté au Parlement, mais je ne suis pas en mesure de vous indiquer une date aujourd'hui.

S'agissant des indicateurs, nous sommes conscients des limites de ces éléments qui, par définition, sont des marqueurs parfois imparfaits. Nous avons inséré pour chacun d'eux, dans le rapport, une fiche détaillée et complétée avec d'autres éléments que ceux présentés ici.

Par ailleurs, si je reconnais que l'indicateur "surfaces artificialisées" n'a pas d'impact direct sur la santé humaine, il est indéniable que l'artificialisation consomme des espaces fragiles, ce qui engendre la perte de ressources naturelles. Nous avons retenu cet indicateur dans la mesure où l'artificialisation d'une surface est, dans la majorité des cas, irréversible, et peut par ailleurs aggraver l'impact des risques naturels comme les inondations. Il s'agit de savoir dans quelle mesure le choix de l'artificialisation est dommageable pour les générations suivantes.

De façon générale, les indicateurs qui ont induit le plus de débat sont les indicateurs sociaux.

Enfin, s'agissant du rôle du Cnis, je tiens à rappeler que nous avons encore besoin d'informations statistiques afin de parfaire ces indicateurs et d'en définir des nouveaux.

IV. Les statistiques relatives aux déchets : présentation et débat

Patrice ROUSSEL (Insee)

1- Le contexte

Les inspections générales de l'Environnement et de l'Insee ont répondu à une demande du Directeur de l'IFEN qui sollicitait leur aide pour organiser la réponse française au nouveau règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets. Les passages essentiels de ce règlement ainsi que la lettre de mission vous ont été remis en début de séance. La lettre de mission mentionne deux missionnaires : je vous prie d'excuser l'absence d'Alain GILOT qui ne pouvait se rendre disponible pour cette réunion. Le rapport de la mission sera prochainement diffusé sur le site du Cnis.

Ce règlement est porteur d'une demande statistique qui dépasse les capacités actuelles de collecte d'information de l'IFEN, qui est le service statistique responsable de la réponse à ce règlement. Il dépend pour cela de l'Ademe, mais aussi de la DPPR (Direction de la prévention des pollutions et des risques), et des services statistiques des ministères dans la mesure où l'information requise porte sur la production de déchets et leur traitement dans les différents secteurs de l'économie.

Dans sa première partie, le règlement définit 48 catégories de déchets dont 21 sont des déchets dangereux. Il faut croiser ces catégories avec l'ensemble des activités économiques réparties en

19 groupes auxquels s'ajoute l'activité des ménages. Certains croisements de la matrice (déchets x activités) seront, il est vrai, vides ou très négligeables car chacune des activités ne produit pas tous les types de déchets.

La deuxième partie du règlement est consacrée aux différentes opérations de traitement des déchets (incinération, valorisation, élimination). Les installations de traitement et le cycle de chacune des catégories de déchets y sont détaillés.

2- La méthode

Le nouveau règlement ne nous prend pas complètement au dépourvu. Comme vous le savez, Eurostat et l'OCDE, dans ce domaine, avaient déjà imaginé un questionnaire que la France a d'ailleurs rempli en 2000 pour la deuxième et dernière fois. Il s'agit à présent d'une formule réglementaire à la connotation plus astreignante : il faut remplir toutes les cases et dire par quelle méthode chacune a été renseignée, même si toutes les cases n'ont pas la même importance puisque le règlement suggère qu'il faut privilégier les quantités totales de déchets produites et les ventilations par activité.

En 2004, il est déjà bien tard pour commencer de s'y préparer. Même si les statistiques relatives à l'exercice 2004 seront affinées les années suivantes, il faut néanmoins s'efforcer de satisfaire au plus vite les exigences du règlement. Heureusement, le règlement a prévu que des pays puissent ne pas couvrir les activités agricoles et de services dès la première échéance pour leur donner le temps d'élaborer des données fiables dans ces secteurs difficiles. La France en bénéficie mais cela ne la dispense pas de répondre dès 2004 en ce qui concerne les déchets du BTP, de l'industrie et des ménages.

Nous nous sommes permis de reproduire dans le rapport une page de publication de l'IFEN qui montre que les plus gros volumes de déchets ne sont pas produits par les ménages mais par l'agriculture, le BTP puis l'industrie.

La mission s'est efforcée de démontrer qu'il était possible d'éviter d'alourdir la charge statistique en essayant d'exploiter les sources administratives existantes ou potentielles. Il convenait de vérifier également si des enquêtes existantes pouvaient déjà compléter ces informations ou s'il fallait diligenter de nouvelles enquêtes. Il s'avère en effet que les enquêtes ne sont pas toujours appropriées du fait de la limitation de leur champs en termes de taille d'entreprises. Les grandes entreprises ont progressé dans la prise en compte des contraintes environnementales et les établissements générateurs de déchets qui en dépendent, sont préparés à rendre compte de leur production et des traitements mis en oeuvre. La préoccupation environnementale est moins présente dans les petites entreprises. Il est alors plus difficile d'enquêter sur la production de déchets dans celles-là.

La mission a constaté qu'il existait heureusement des sources administratives utilisables et des analyses dont les résultats pouvaient inspirer dans certains cas des méthodes d'estimation permettant de se passer d'enquête.

Pour ce qui concerne les déchets dangereux, ils font déjà l'objet d'un suivi par les Directions Régionales de l'Industrie (DRIRE), et la DPPR prépare un décret qui prévoit que le suivi des installations classées autorisées sera systématisé. Il s'agit-là d'une source administrative très précieuse pour la statistique, même si cette source ne dit encore rien des déchets banals que produisent ces installations.

Le recensement des déchets banals a, pour l'instant, été opéré par le seul biais d'une enquête que l'Ademe a réalisée à deux reprises.

Le règlement demande ces statistiques à un rythme biennal. Il faut donc convaincre les services statistiques ministériels (SESSI, SCEES, SES) et, plus tard l'Insee pour les activités de commerce et de services, de prendre en compte le besoin de statistiques sur les déchets dans leurs programmes d'enquêtes. L'IFEN, en tant que service responsable de la réponse française au règlement, devra orchestrer cette collaboration inter-ministérielle.

S'agissant des déchets produits par les ménages, nous reposons essentiellement sur l'enquête ITOMA (installations de traitement des ordures ménagères et assimilées) qui n'est pas une enquête statistique mais une enquête administrative à la justification encore mal explicitée. Il faudrait par

ailleurs en revoir le contenu afin qu'elle réponde complètement aux exigences statistiques du règlement. Enfin, elle est très lourde et son rendement décroissant est préoccupant.

Si la France est autorisée à reporter à l'exercice 2006 l'évaluation de la production de déchets par les activités de commerce et de services, il faut y travailler dès à présent. Le défi est d'ampleur, car une telle évaluation est inédite et l'outil « enquête » a priori difficilement envisageable. Il faut dès à présent réfléchir à une méthode d'évaluation à moindres coûts et ne pas hésiter à s'inspirer d'expériences transposables à partir d'autres pays de l'Union européenne

3- Les recommandations

Le rapport recommande, prioritairement, vous l'aurez compris, de limiter la charge d'enquête. Il estime que l'IFEN, qui est le service statistique responsable de la réponse au règlement, est sous-dimensionné pour tenir ce rôle. Il suggère de le renforcer pour la prise en charge des statistiques sur les déchets. Il l'encourage par ailleurs à s'associer à d'autres instituts statistiques de l'Union européenne pour définir, à moindre coût, des solutions robustes dans les domaines nouveaux pour lui.

L'IFEN doit pouvoir compter sur la collaboration des services statistiques ministériels responsables des différents secteurs à couvrir. Il faut exploiter au mieux les enquêtes existantes. D'ailleurs, la préoccupation environnementale n'est pas étrangère aux services statistiques ministériels. C'est pourquoi ces derniers ont demandé, qu'en retour de leur collaboration, leur soient rétrocédées toutes les informations relatives aux déchets dans leur domaine.

Les questionnaires collectés par les DRIRE ne sont pas parfaitement exploitables en l'état. Il convient par conséquent d'adapter ces supports, d'organiser leur centralisation et leur exploitation statistique. Cette organisation doit être définie dans les meilleurs délais puisqu'il s'agit de rendre compte de l'année 2004. Elle dépend de la DPPR et de l'IFEN.

Conformément à un précédent avis du Comité du label du Cnis, le rapport dit que l'enquête ITOM ne peut être considérée comme une enquête statistique mais comme une enquête administrative. Il dit aussi que l'enquête de l'Ademe auprès des déchetteries devrait être portée à la connaissance du Cnis pour que lui soit attribué un visa statistique.

Ces recommandations sont empreintes d'urgence, car le règlement attend des réponses dès juillet 2006 pour l'exercice 2004. Le rapport engage l'Ademe à fournir les résultats de l'enquête ITOM en temps utiles, et à présenter au Cnis pour avis d'opportunité l'enquête auprès des entreprises sur la production de déchets – J'ai noté que ce dernier point était à l'ordre du jour de la présente réunion, mais j'ai noté aussi que la demande d'avis d'opportunité relative à cette enquête n'excluait pas le domaine de la construction pour lequel le rapport ne préconise pourtant pas d'enquête, à l'exception des activités de démolition que le service statistique du Ministère de l'Équipement accepterait d'enquêter par lui-même dès l'exercice 2004, si un financement lui est apporté. Il faut donc inviter l'Ademe à limiter, en 2004, l'enquête auprès des entreprises au champ de l'industrie et à ne pas aborder la partie construction.

Yvonik RENARD (MEDEF)

Il me semblait avoir lu que l'ordonnance de simplification prévoyait des éléments plus explicites sur les enquêtes. Cette recommandation est-elle en cours d'élaboration ?

Christian GARNIER (Fédération France Nature Environnement)

Je tiens tout d'abord à rappeler que le réseau déchets est le plus ancien réseau technique de France Nature Environnement. Depuis quinze ans, nous nous préoccupons de tous les schémas départementaux et régionaux d'élimination des déchets.

La question du renforcement des moyens de l'IFEN n'est pas nouvelle. Cette institution a fonctionné dès sa naissance avec moins de la moitié des moyens nécessaires dans tous les domaines. Nous héritons des situations que nous avons provoquées depuis 1990. Je m'accorde par conséquent avec

Monsieur ROUSSEL sur la nécessité de renforcer les moyens de l'IFEN. En revanche, je ne sais pas si nous pouvons également de renforcer les moyens de l'Ademe.

Par ailleurs, je suis surpris que vous n'adressiez aucune recommandation aux collectivités locales et aux syndicats intercommunaux qui gèrent les déchets des ménages – je précise à cet égard qu'en termes de volume et non de tonnage, les déchets produits par les ménages sont considérables. De même, vous n'avez pas formulé de recommandation à l'attention du secteur agricole.

Enfin, France Nature Environnement se mobilise depuis dix ans sur la question de la prévention des déchets. Il nous semblerait pertinent de prévoir un moyen de mesurer les efforts consacrés à la prévention de la production des déchets. Cette démarche nécessite un débat et une réflexion supplémentaire.

Patrice ROUSSEL (Insee)

Je confirme tout d'abord qu'il y a bien prise en compte de l'ordonnance de simplification. Nous allons nous en remettre à la collecte administrative assurée par les DRIRE auprès des installations autorisées sur la protection et le traitement des déchets dangereux. La simplification serait allée encore plus loin si nous avions pu intégrer les déchets banals dans cette collecte ; ceci n'est toutefois pas précisé dans l'ordonnance de simplification.

S'agissant du renforcement des moyens de l'Ademe, je tiens à indiquer qu'il ne s'agit pas de l'objectif de la mission. La préoccupation de la mission est d'ordre statistique or la charge de la collecte pèse sur l'IFEN et non sur l'Ademe.

J'ai mentionné les collectivités locales à propos de l'enquête ITOM en indiquant que cette dernière constituait un palliatif de l'absence de rapports exploitables sur les déchets. En effet, les collectivités locales sont redevables d'informations annuelles auprès du public, en particulier sur le traitement des ordures ménagères. Nous n'avons toutefois pas de recommandation particulière à formuler aux collectivités locales. Il en va de même pour le secteur agricole pour lequel deux ans de réflexion nous ont été accordés. Il existe cependant une étude pilote européenne à laquelle la France a été admise à participer.

Enfin, si le règlement ne traite pas la question de la prévention des déchets, il propose des indicateurs pour suivre l'évolution de la production des déchets par secteur. Il crée donc un cadre de référence comparable au niveau européen et par rapport auquel il sera possible de mesurer l'évolution des comportements.

Bruno TREGOUET (IFEN)

Je tiens à signaler que même s'il disposait des moyens nécessaires, il ne serait pas souhaitable que l'IFEN construise seul une réponse à la demande européenne. Il convient de mobiliser l'ensemble des services qui ont la compétence pour interroger les différents secteurs. Par ailleurs, j'estime que la collecte d'informations statistiques dans le domaine environnemental peut progresser à moyens constants. Nous devons à l'avenir améliorer notre collaboration et construire des systèmes d'information cohérents, complémentaires et de qualité. Il s'agit-là d'une question de gouvernance et de pilotage.

S'agissant des moyens propres de l'IFEN alloués aux déchets, j'ai noté qu'une recommandation vise à renforcer les moyens humains affectés à cette question. L'IFEN est en mesure de recruter une personne ce qui doublera l'effectif de l'équipe chargée de cette question.

Bernard BOULENGIER (Syndicat de l'industrie cimentière)

Je souhaite apporter une précision quant au programme 2004 dans le secteur du bâtiment. Une enquête est prévue sur la démolition des bâtiments : ne convient-il pas de définir précisément les ouvrages visés par le terme "bâtiments" ? Par ailleurs, qu'entendez-vous par "déchets des autres activités de construction" ?

Patrice ROUSSEL (Insee)

Le champ d'enquête sur la construction englobe les constructions neuves, les réhabilitations et les travaux publics.

Bernard BOULENGIER (Syndicat de l'industrie cimentière)

Devons-nous le comprendre au sens " création de l'ouvrage " ou au sens " fin de l'ouvrage " ?

Patrice ROUSSEL (Insee)

Au sens de la NAF, nous pouvons distinguer trois types de constructions :

- la construction neuve, qui produit peu de déchets, pour laquelle nous disposons d'indicateurs efficaces. Nous travaillerons par estimations (ratios) et non par enquête ;
- la réhabilitation, qui produit davantage de déchets, et pour laquelle on dispose de moins d'indicateurs sans pour autant que cela nécessite une enquête ;
- la démolition, qui produit d'énormes quantités de déchets, pour laquelle nous ne disposons d'aucun indicateur, ce qui nécessite par conséquent que nous menions une enquête.

Christian AVEROUS, Président

Je conclurai ce dossier en rappelant que les " 3R " (réduction, réutilisation et recyclage) restent à l'ordre du jour politique. La réutilisation et le recyclage portent sur l'aval des modes de consommation et de production. La réduction, elle, se situe en amont de cette chaîne.

V. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005

1. Exposé synthétique

Bruno TREGOUET (IFEN)

S'agissant des changements en cours à l'IFEN, j'ai évoqué en début de séance le changement de statut de l'Institut. J'espère, à la suite de l'exposé qui vient d'être fait, que le changement de statut facilitera la collaboration de l'IFEN avec les différents partenaires évoqués.

Par ailleurs, nous avons entrepris la rénovation de notre schéma directeur des systèmes d'information. Cette rénovation vise à améliorer tant la qualité que l'accessibilité et la traçabilité des informations environnementales collectées par l'IFEN. La valeur ajoutée de l'IFEN consiste bien à centraliser une multitude d'informations de qualité hétérogène afin de les rendre exploitables et accessibles pour l'ensemble des publics intéressés.

Nous allons également rénover notre politique éditoriale en simplifiant notre gamme de publication et en rénovant le site web de l'IFEN qui connaît un grand succès.

Enfin, nous prévoyons une réorganisation interne visant à simplifier la structure actuelle de l'IFEN et lui donner une meilleure visibilité pour l'extérieur. Nous espérons ainsi faciliter les contacts de l'Institut avec son réseau de partenaires.

Parmi les principaux enjeux pour 2005, et hormis les déchets, je tiens à évoquer le thème de l'exposition des populations aux risques (risques naturels, technologiques et sanitaires), notamment en réponse aux demandes formulées dans le Plan National Santé Environnement, dans le cadre de l'Observatoire des résidus des pesticides et de la création de l'Observatoire des territoires (DATAR).

La biodiversité figure également parmi les priorités pour 2005. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a produit une stratégie nationale de la biodiversité. Il s'agit de construire un véritable réseau national de données sur la nature, à l'image de ce qui existe pour l'eau. Nous devons également compléter les indicateurs de biodiversité et rénover les comptes de la biodiversité dans le cadre des comptes satellites de l'environnement. J'ajoute que la stratégie nationale de la biodiversité prévoit également la création d'un observatoire dans lequel l'IFEN et le SCEES joueront un rôle majeur.

Enfin, nous devons répondre aux demandes locales et régionales d'information sur l'environnement. Ces demandes sont hétérogènes : données statistiques brutes, demandes d'indicateurs de développement durable, démarches de type Agenda 21 en région et dans les départements, rapports sur l'état de l'environnement dans les régions. Je précise sur ce dernier point que l'IFEN a déjà produit des " cahiers régionaux de l'environnement " pour les régions Lorraine et Languedoc-Roussillon. Le cahier sur le Nord-Pas-de-Calais sera disponible en juin prochain. Le cahier sur la région Centre est en cours d'élaboration. Pour ce qui concerne la collaboration avec les acteurs régionaux et locaux, l'IFEN entend proposer d'une part des outils standards (kit d'information et bases de données régionales) et, d'autre part, s'investir dans les comparaisons régionales sur l'ensemble du territoire français.

S'agissant des travaux internationaux, il s'agira de poursuivre la réflexion sur les indicateurs de développement durable et les indicateurs de performance. La mise à jour de la base de données Corine Land Cover, qui décrit l'utilisation des sols en France selon une nomenclature stabilisée au niveau européen, est en cours. Elle devrait être disponible fin 2004. Elle permettra de comparer l'évolution de l'utilisation des sols depuis une décennie.

En ce qui concerne les comptes de l'environnement, un rapport thématique sur les impacts de l'agriculture sur l'environnement sera publié en 2005. En 2005, aura lieu également une rénovation des comptes de l'air. L'IFEN consacra une partie importante de ses moyens à la prochaine édition du rapport sur l'état de l'environnement en France, dont la prochaine édition est prévue pour 2006, conformément à nos engagements internationaux.

Nous avons aussi prévu de mener, en partenariat avec l'Insee et la D4E, une enquête auprès des ménages sur les perceptions et les pratiques environnementales des Français. Le questionnaire sera annexé à l'enquête récurrente de l'Insee sur les conditions de vie des Français (EPCV).

Je tenais enfin à mentionner certains domaines pour lesquels nous prévoyons des avancées significatives en 2005. L'Observatoire du Littoral a démarré fin 2003. Les partenaires de l'observatoire sont la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), le Secrétariat Général à la Mer, le Ministère de l'Équipement et la DATAR. La dynamique de travail collectif est encourageante et des premiers indicateurs ont déjà été produits. Par ailleurs, le Groupement d'Intérêt Scientifique Sols, qui réunit notamment l'INRA et l'IFEN, présentera ses premiers résultats en 2005. Au niveau international enfin, nous entendons améliorer la communication des informations entre l'IFEN et ses partenaires internationaux (l'OCDE, Eurostat, l'Agence Européenne de l'Environnement...). Nous devons notamment progresser en particulier sur la couverture et les délais de transmission des données demandées par ces organismes.

Chantal MADINER (SCEES)

J'ajoute que d'autres services statistiques ministériels mènent également leurs propres travaux sur l'environnement. Au total, 7 formations du Cnis proposent des programmes autour de l'environnement. En 2005, les enquêtes sur les déchets représentent une partie importante de ces programmes (SESSI, SCEES, etc.).

Par ailleurs, une enquête sera menée comme tous les ans autour des investissements du secteur industriel visant à protéger l'environnement ; je précise qu'en 2005 cette enquête couvrira en plus les dépenses courantes. De nouveaux développements méthodologiques amélioreront l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie.

Pour ce qui concerne l'agriculture, nous mènerons en 2005 une enquête sur les légumes qui comportera un volet environnemental.

Nous préparons pour 2006 une nouvelle enquête sur les pratiques culturales (nitrates, phytosanitaires, etc.). Nous envisageons d'étendre cette étude à la culture des vignes, au-delà des 12 grandes cultures étudiées jusqu'à présent.

Enfin, nous devrions disposer en 2005 d'une nouvelle version de l'enquête *Teruti-Lucas* qui permettra à terme d'améliorer l'observation du territoire.

Le Ministère de l'Éducation mènera une enquête sur les dépenses en faveur de l'environnement dans le secteur de la R&D. Enfin, différentes enquêtes seront menées comme chaque année dans les secteurs concernés par le tourisme et les transports (émission de gaz à effets de serre, CO₂, etc.).

Jean-Pierre RIDEAU (MEDD-DE)

La mise en œuvre de la directive cadre qui établit un cadre communautaire dans le domaine de l'eau a été transposée par une loi votée le 22 avril. Dans son avis sur le programme à moyen terme (2004-2008), le Cnis avait souligné l'importance du volet économique à produire pour répondre à la directive cadre. Celle-ci demande de faire le point sur les comptes de l'eau par grand bassin hydrographique et d'examiner la tarification et le recouvrement des coûts par les services de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement. Cette directive nous oblige à construire, au niveau de chaque grand bassin hydrographique, un bilan des financements, des comptes de l'eau et l'examen des contributions des différents secteurs économiques. Ce travail a été initié par les Agences de l'eau et l'IFEN. La première étape imposée par la directive consiste à produire, pour fin 2004, un état des lieux pour chaque bassin faisant le point sur la qualité des eaux, l'évolution des pressions sur les territoires et les coûts de l'eau.

Nous avons voulu construire ce premier état des lieux à partir des données existantes, compte tenu du délai qui nous était imparti. Cette première étape va justement nous permettre d'identifier les données manquantes. Chaque pays européen va ainsi dresser un premier bilan de son système d'information sur l'eau et en définira les développements nécessaires dans les années qui viennent.

Nous avons donc passé en revue l'ensemble des données dans le domaine de l'eau. Les statistiques publiques sont une source importante d'informations. Nous avons identifié les manques et les priorités.

Par ailleurs, la directive impose la transparence des données sur l'eau. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Office International de l'Eau de créer un site rassemblant les différentes origines de données.

Je souhaiterais vous présenter à la fin de cette année ou au début de la prochaine le bilan de ces travaux, les premiers résultats et l'organisation générale des systèmes d'information.

2. Débat

Yvonik RENARD (MEDEF)

Les vœux à moyen terme impliquaient le souhait de faire progresser la réflexion sur les fichiers des installations classées. Je me permets de signaler au Directeur de l'IFEN que ce point est toujours d'actualité. Nous espérons en France réformer la taxe professionnelle, alors que nous ne savons toujours pas nous prononcer sur l'assujettissement des investissements anti-pollution à la taxe professionnelle.

Christian AVEROUS, Président

Votre remarque est enregistrée. En l'absence d'autres commentaires, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité :

- *Enquête " Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises "*

Christian MILITON (Ademe)

Je remplace Jean-Louis BERGEY depuis 15 jours.

L'enquête auprès des entreprises sur les déchets industriels banals (dont les emballages) et les déchets dangereux, y.c. diffus, devrait concerner les entreprises de dix salariés et plus. Elle s'intéresserait aux sections C, D, F, G de la nomenclature d'activités française : industrie extractive (C) ; industrie manufacturière (D) ; activités de la construction (F) ; commerces, réparation automobile et d'articles domestiques (G).

Nous distinguerions dans le cadre de cette enquête les différents types de déchets par secteur d'activité et région. Des discussions sur la simplification de cette enquête ont abouti à un cahier des charges qui a été communiqué à l'IFEN pour avis. Notre objectif est de confier une partie de cette étude à un bureau d'études qui identifierait notamment les obligations françaises par rapport au règlement européen.

Par rapport à 1999 nous travaillons à un allègement de l'enquête concernant les petites tranches d'effectifs

Par ailleurs, nous utilisons ces données dans un autre cadre que celui du règlement statistique déchets, par exemple pour le suivi des approches prévention et valorisation par analyse et évolution des chiffres. L'Ademe prendra également en compte la forte demande, par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, d'un suivi des plans régionaux et départementaux et de la mise en place des réseaux d'observatoires locaux.

Cette enquête s'insère d'ailleurs dans le cadre d'autres enquêtes, comme l'enquête déchetteries ou l'enquête ITOM. Cet ensemble nous apportera un ensemble d'informations locales qui, nous l'espérons, seront bientôt complétées par une approche sur les coûts.

- *Enquête " les collectivités locales et l'environnement, volet eau et assainissement "*

Bernard NANOT (IFEN)

Les services d'eau et d'assainissement sont des services publics locaux pour lesquels il n'existe pas, à l'heure actuelle, de remontée administrative de l'information. Cette situation rend obligatoire l'approche

par enquête, afin de satisfaire le besoin d'information, notamment dans le cadre des politiques nationale et européenne sur l'eau et pour les comparaisons entre collectivités. L'enquête porte sur les services de l'eau, leurs équipements, les quantités prélevées, distribuées et facturées, le prix de l'eau.

Nous proposons de reconduire le principe d'enquête initié par le SCEES en 1999-2000 puis en 2003. Cette enquête aurait lieu en 2006 auprès d'un échantillon de 5 000 communes. Cependant, cette enquête n'apportera pas l'ensemble des informations économiques dont nous avons besoin, du fait de l'inexistence de comptes consolidés des services de l'eau au niveau local.

Le calendrier est calculé en fonction de deux contraintes : la collecte d'information par le SCEES d'une part, et le calendrier de la directive cadre sur l'eau d'autre part.

J'ajoute que le comité des utilisateurs est particulièrement fourni, puisque y participent le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (avec la Direction de l'eau et la D4E), le SCEES et l'IFEN et différentes administrations, collectivités, professionnels, consommateurs et universitaires.

- Enquête " les dépenses des régions en faveur de l'environnement "

Bernard NANOT (IFEN)

L'IFEN réalise seul cette enquête depuis 1997 auprès des régions et des départements. Elle vise à connaître les dépenses des collectivités en faveur de l'environnement.

Cependant, les comptes des départements seront dorénavant établis avec une nomenclature fonctionnelle qui rendra possible l'évaluation de l'essentiel des dépenses environnementales à partir des sources administratives. La correspondance n'est toutefois pas parfaite : par exemple, les dépenses d'eau et d'assainissement ne sont pas distinguées. Nous avons néanmoins décidé que ces imperfections ne suffisaient pas à justifier le maintien de l'enquête : cette dernière est par conséquent supprimée.

La situation est quelque peu différente pour les régions, dont la migration des comptes vers une nomenclature fonctionnelle ne commencera pas avant 2005 pour être généralisée en 2006. L'IFEN souhaite donc poursuivre cette enquête auprès des 26 régions pour les comptes 2003 en 2004 et pour les comptes 2004 en 2005.

Christian AVEROUS, Président

Je vous propose de passer au débat avant de formuler un avis.

Patrice ROUSSEL (Insee)

La première demande d'avis qui concerne le domaine de mon intervention porte sur un champ qui, bien qu'il s'explique par des objectifs plus larges que le règlement, dépasse manifestement le cadre des sections C et D. J'émet donc une réserve quant à la description du champ de l'enquête qui ne correspond pas strictement aux recommandations du rapport.

Christian MILITON (Ademe)

Je ne suis en charge de ce dossier que depuis deux semaines et je suis dans l'incapacité aujourd'hui de vous indiquer comment ont été définis les quatre champs de l'enquête.

Christian GARNIER (Fédération France Nature Environnement)

Notre avis ne doit pas s'enfermer dans les cadres qui ont été présentés dans le rapport. En effet, nos interrogations dépassent les cadres définis dans le rapport. Une étape intermédiaire consistant en un croisement des sources permettrait justement de vérifier l'équivalence des résultats et, donc, l'efficacité du système.

Pour ce qui concerne les trois avis, il me semblerait important que les personnes qui présentent les avis identifient d'emblée les points problématiques. L'évocation de l'inexistence des comptes consolidés m'a semblé pertinente pour cette raison.

Jean-Pierre PUIG (Cnis)

S'agissant de l'enquête déchets, je vous propose d'émettre une réserve, dans l'avis d'opportunité, sur la définition du champ. Ce point sera examiné lorsque l'enquête sera présentée au Comité du label. Nous vérifierons alors que le champ retenu pour l'enquête est bien le champ indispensable à cette enquête, sans redondance avec une source d'information déjà existante.

Patrice ROUSSEL (Insee)

Nous devons distinguer le cas de la construction et du commerce. L'objectif de l'enquête sur le commerce et la construction automobile manque de clarté. Par ailleurs, pour le cas de la construction, il convient de veiller à la cohérence des champs.

Christian MILITON (Ademe)

La pré-étude pour laquelle nous avons proposé un cahier des charges servira justement à déterminer les champs les plus appropriés.

La Formation « Environnement » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête " Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises " avec prise en compte de la réserve énoncée.

Christian AVEROUS, Président

Souhaitez-vous commenter l'exposé sur l'enquête eau et assainissement ?

Yvonik RENARD (MEDEF)

Si je ne remets pas en question la nécessité de disposer des informations aux niveaux local et régional, je trouve surprenant que nous prenions le biais de la loi de 1951 pour faire remonter l'information sur les collectivités locales dans notre République. Cet état de fait est inquiétant, surtout à la veille de l'adoption de la loi de décentralisation.

La Formation « Environnement » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête " les collectivités locales et l'environnement, volet eau et assainissement "

Christian AVEROUS, Président

Souhaitez-vous apporter des commentaires sur l'enquête sur les dépenses des régions en faveur de l'environnement ?

Jacqueline ARTIGUEBIELLE (Comité du Label)

Je confirme que le Comité du Label a accepté de ne pas réexaminer cette enquête, en raison du faible nombre d'unités enquêtées.

Christian AVEROUS, Président

Nous vous en remercions.

La Formation « Environnement » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête " les dépenses des régions en faveur de l'environnement "

VI. Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le **8 septembre 2004** (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 67). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2004.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2004
- Avant-projet de programme statistique pour 2005
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :

Documents distribués en séance

- Mise en œuvre de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 : publication de comptes de l'eau par bassin hydrographique - Enjeux et état d'avancement
- Plaquette de présentation de l'ADEME
- Règlement n°2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production nationale et le traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises

Enquête « les collectivités locales et l'environnement – volet eau et assainissement »

Enquête « les dépenses des régions en faveur de l'environnement »

Paris le 7 juillet 2004 n°142/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la production nationale et le traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises

Programme : 2005

Emetteurs : **Ifen**, maître d'ouvrage de la réponse française au règlement européen 2150/2002 du 25/11/2002 relatif aux statistiques sur les déchets et **Ademe**, maître d'ouvrage délégué de l'enquête

Au cours de sa réunion du 13 mai 2004, la formation Environnement a examiné le projet d'enquête en référence.

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale des déchets banals (dont les emballages) des établissements par type de déchet, par principaux secteurs d'activité ou par région, puis de quantifier chacune des destinations et notamment les quantités de déchets valorisés et celles mises en décharge.

Le second objectif de l'enquête est de dégager les tendances en matière de prévention (diminution de la production de déchets) et de valorisation des déchets par comparaison avec les résultats des enquêtes de 1996 et 1999.

Le règlement relatif aux statistiques sur les déchets (CE n°2150/2002) du 25 novembre 2002 demande notamment d'estimer la production de déchets des entreprises et la première année de référence est 2004. Cette enquête permettra d'y répondre pour la production d'une grande partie des déchets non dangereux. Il n'existe actuellement aucune autre source d'information permettant d'obtenir des données sur la production de déchets.

Les principaux thèmes abordés sont la description de l'établissement (Siret, adresse, activité NAF et effectif salarié) et la description des déchets produits : leur nature (papiers, verre, métaux, etc.), les quantités produites, la part d'emballages, la collecte (fréquence et qualité de l'intervenant privé ou public) et la destination (valorisation, mise en décharge, qualité de l'intervenant et proximité).

L'enquête concerne les établissements de 10 salariés et plus dont l'activité appartient au domaine des industries extractives, de l'industrie manufacturière, de la construction ou du commerce et de la réparation automobile, respectivement les sections C, D, F et G de la nomenclature d'activités française.

C : Industries extractives.

D : Industrie manufacturière.

F : Construction.

G : Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques.

L'enquête débutera en janvier 2005.

Il est prévu de proposer au SESSI et au SCEES d'intégrer le comité de pilotage ainsi qu'au MEDD et aux représentants des entreprises et des professionnels du déchet en plus de l'Ifen et de l'ADEME.

La diffusion des résultats se fera par :

- ◆ Retour d'information aux établissements enquêtés,
- ◆ Rapports d'étude à destination du public : document synthétique (4 pages) + étude détaillée,
- ◆ Diffusion sur Internet.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, sous réserve que le Comité du Label valide le champ de l'enquête.

Paris 7 juillet 2004 n°143/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « les collectivités locales et l'environnement – volet eau et assainissement »

Programme : 2006

Emetteurs : Ifen et Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 13 mai 2004, la formation Environnement a examiné le projet d'enquête en référence.

La gestion de l'eau et l'assainissement est un problème environnemental important. Elle est réalisée de façon décentralisée par les collectivités locales, dans un cadre (normes, incitations financières) national, voire européen. Cette enquête a pour objectif de d'observer les situations locales pour en améliorer la connaissance et permettre la définition et le suivi de la politique au niveau central, ainsi que les comparaisons entre collectivités.

Elle répond à la demande des ministères de l'écologie et de l'agriculture, ainsi que des Agences de l'eau, des consommateurs et des acteurs locaux qui ont à se situer et participer aux débats sur la politique à suivre. Les résultats participent aussi de la réponse au volet économique de la directive-cadre sur l'eau.

Les principaux thèmes abordés sont : l'organisation des services (communale ou intercommunale, en régie ou déléguée), les services rendus à la population (populations desservies, nature des services), le prix de l'eau, les volumes consommés et distribués, les équipements utilisés et les problèmes émergents : réseaux d'eaux pluviales, intervention communale pour l'assainissement non collectif, etc.

Cette enquête fait suite à celles menées sur le même thème en 1999-2000 et 2003. Elle est la seule à décrire globalement les modes d'organisation des communes, à faire le point sur la desserte des populations, à analyser précisément le prix et à le mettre en parallèle avec les services rendus. L'enquête ne relève que les données non disponibles ailleurs. Elle est enrichie de données provenant de la Direction générale de la santé et utilise les informations du logiciel GSP du MAAPAR.

5 000 communes sont enquêtées. Pour les communes en groupement, des questions sont posées au groupement. Les renseignements non disponibles peuvent être demandés au délégataire. Le temps de réponse est de une heure à deux heures, une fois rassemblés les documents nécessaires (rapports du maire et du ou des délégataires).

La collecte sera réalisée par le Scees en 2006.

Outre le Scees et l'Ifen, le Comité de concertation comprend des représentants des ministères de l'environnement, l'agriculture, la santé, l'intérieur (DGCL), l'économie (DGCCRF) ; des représentants d'élus (AMF, FNCCR), des professionnels (SPDE, IGD), de consommateurs, d'universitaires et des agences de l'eau.

La diffusion des résultats se fera par retour d'informations aux unités enquêtées et sous forme de 4- pages et de tableaux détaillés.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 7 juillet 2004 n°144/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « les dépenses des régions en faveur de l'environnement »

Programme : 2004-2005

Emetteur : Ifen

Au cours de sa réunion du 13 mai 2004, la formation Environnement a examiné le projet d'enquête en référence.

L'environnement est un bien public pour lequel l'intervention des diverses collectivités est décisive. Il n'existe pas actuellement d'information chiffrée sur l'engagement financier des régions en faveur des différents domaines de l'environnement. A la veille de nouvelles initiatives de décentralisation, il est nécessaire de continuer à suivre ces données pour établir les comptes de l'environnement présentés à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement et aux instances internationales.

Les principaux thèmes abordés sont les budgets des régions, les dépenses affectées à l'environnement, en distinguant les différents domaines de protection de l'environnement (eaux usées, déchets, paysages et biodiversité, qualité de l'air, etc.), les actions générales (études et recherche, information et communication, etc.) et les dépenses liées à l'environnement (gestion de la ressource en eau, prévention des risques...). On distingue investissement et fonctionnement d'une part, dépenses propres et subventions d'autre part.

26 régions sont enquêtées, outremer inclus. L'interrogation se fait par correspondance. Le temps de réponse est d'une demi-journée.

L'enquête sera réalisée en été 2004 sur les comptes 2003 et en été 2005 sur les comptes 2004.

Les résultats contribuent au Rapport sur les comptes de l'environnement et sont diffusés dans *Données de l'environnement* (4-pages).

La diffusion de résultats individuels est possible sous réserve d'avis favorable du Comité du secret.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.